

# COMMUNE DE SÉGLIEN

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 4 avril 2022 à 20H00

*L'an deux mil vingt-deux, le 2 mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle du conseil municipal à la Mairie sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, suivant convocation faite le 25/04/2022.*

**Etaient présents** : Laurent GANIVET, Anne-Laure BERNARD, Nathalie CHRISTIEN, Delphine LE COGUIC, Caroline LE MORZADEC, Audrey VAILLIER, Daniel DARCEL, Christian LE DANVIC, Alain LE FUR, Jean-Michel LERAY, Patrick POMMÉ, Jérôme THOMAS

**Etaient absents** : Daniel DARCEL (procuration à Alain LE FUR)  
Alexandre LE STRAT (procuration à Laurent GANIVET)

**Secrétaire de séance** : Delphine LE COGUIC

*Début de séance à 20h00*

Laurent GANIVET procède au vote du Compte-rendu de la séance du 31 janvier 2022.  
Aucune objection de la part des élus, le compte-rendu est donc adopté.

### **1 - Commission « travaux »**

#### ❖ *Rénovation et extension de la Mairie*

##### • **Résultat d'analyse des offres suite à relance**

L. GANIVET fait le point de l'ouverture des plis après négociation. Les offres négociées cumulées dépassent de 4.85 % par rapport à l'estimatif, ce qui reste au vue du contexte actuel raisonnable. Le conseil est favorable au projet et souhaite poursuivre la démarche de réfection de la Mairie.

Concernant les travaux de menuiserie intérieure, 3 entreprises ont répondu à l'appel d'offre : FALHER, GOUEDARD et LE VOUEDEC

A ce jour, des pièces complémentaires ont été demandés à chaque entreprise par le cabinet d'architecte LORAND-GUILLOU.

Concernant les autres lots ont été retenus :

Lot 1 - Désamiantage : CHAUVIRE TP

Lot 2 – Aménagements extérieurs – VRD : EIFFAGE

Lot 3 – Gros Œuvre : LA LANVAUDANAISE

Lot 4 – Charpente Bois : ACM

Lot 5 – Couverture ardoise – Etanchéité : AEB

Lot 6 – Menuiserie extérieure : FALHER

Lot 8 – Cloisonnement – Isolation : LE GALL

Lot 9 – Plafonds suspendus : COYAC

Lot 10 – Revêtements de sols – Faïence : LE DORTZ  
Lot 11 – Peinture – Revêtements muraux – Nettoyage : DISSERBO  
Lot 12 – Plomberie sanitaire – chauffage – ventilation : TEXIER  
Lot 13 – Electricité- Courants faibles : EA2i

- ***Demande d'occupation du domaine public***

Madame Isabelle BARRE gérante de la Tavarn a fait parvenir un courrier en Mairie demandant l'autorisation d'occuper une partie du domaine public. En effet les gérants de la Tavarn souhaitent installer un conteneur de 3m sur 2.50m pour y concevoir des plats préparés (burgers, frites, poulets rôtis ...). Il sera installé dans la continuité de la terrasse extérieure.

Certains membres du conseil considèrent qu'il serait pertinent de demander à Yves GUEGAN s'il a été consulté pour cette installation.

Le conseil se prononce favorablement à cette demande à titre gracieux mais il souhaite néanmoins savoir comment vont s'effectuer les différentes évacuations.

## **2 - Commission « Finance »**

- ❖ **Demande d'acquisition des lots n° 6 et 9 au Lotissement Park Avalou**

Demande émanant de M. BLETEAU et Mme SIMON

➤ **Le Conseil est favorable à la vente de ces 2 lots.**

- ❖ **Mât d'éclairage thermique – Tarif de location**

L. GANIVET souhaite apporter une réflexion sur le mât d'éclairage qui a été acquis en 2019.

En effet faut-il le mettre en location ou en vente ? La réflexion sera menée après la fête de la musique. Néanmoins le Conseil est plutôt favorable à vendre le matériel.

- ❖ **Comptes administratifs 2021 et Comptes de gestion 2021**

- **Commune** : la section de fonctionnement dégage un excédent de 237 586,04 euros les principales dépenses sont les charges de personnel et les charges à caractère général. La section d'investissement présente un déficit net de 170 322,21 euros, les principales dépenses sont les travaux de voirie, les travaux au stade, le changement de signalétique des villages.

L. GANIVET précise que les dépenses sont maîtrisées et qu'il est important de dégager de l'excédent en fonctionnement et pouvoir ainsi basculer une partie de cet excédent en section d'investissement. Les finances de la commune sont saines. À la suite de l'analyse effectuée par le Conseiller au Décideurs Locaux (CDL) le désendettement de la commune s'élève à 2.71 années.

- **Lotissement Park Avalou** : la section de fonctionnement est déficitaire à hauteur de 3 393,80 euros et la section d'investissement présente également un déficit de 61 955,53 euros
- **Photovoltaïque** : la section d'exploitation présente un excédent de 14 734,86 euros et la section d'investissement est également excédentaire à hauteur de 8 264,00 euros.

Les comptes de gestion établis par la Trésorerie correspondent parfaitement aux comptes administratifs présentés.

➤ **Le conseil municipal approuve à l'unanimité les Comptes administratifs 2021 et les comptes de gestion présentés**

❖ Affectation au résultat

Le Conseil municipal après avoir pris connaissance du résultat de clôture de l'exercice 2021 en section de fonctionnement qui s'élève à 237 586,04 euros décide d'affecter :

- A la section d'investissement en recette au compte 1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) la somme de **170 322,21 euros**
- A la section de fonctionnement en recette au compte R002 (Résultat de fonctionnement reporté) la somme de **67 263,83 euros**

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation au résultat**

❖ Vote des taux d'imposition 2022

Monsieur Laurent GANIVET rappelle que la loi de finances 2020 a acté la suppression intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Cette disposition s'est traduite par la suppression du vote du taux de la Taxe d'Habitation (TH) et un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur notre territoire est versé par l'Etat.

Pour 2022, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas exercer de pression fiscale sur les habitants et donc de maintenir les taux d'imposition au même niveau que 2021

	2021 Pour mémoire	2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	31.15 %	31.15 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	33.84 %	33.84 %

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux d'imposition proposés ci-dessus.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- **De fixer le taux de Taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'exercice 2022 à 31.15 %**
- **De fixer le taux de Taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'exercice 2022 à 33.84%**

M. GANIVET tient à spécifier que le choix est fait de ne pas augmenter les taux d'imposition. Cependant les contribuables pourront constater une augmentation de leur impôt (taxe foncière bâtie) puisque les bases d'imposition augmenteront du fait de l'inflation.

❖ Présentation du Budget Primitif 2022

- **Budget Primitif Commune**

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la commune qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 588 963,83 € et en section d'investissement à la somme de 1 873 388,19 € soit un total de 2 462 352,02 €.

Les principales dépenses d'investissement concernent la voirie 167 000 €, les vestiaires tribune du stade 480 000 € et la Mairie 550 000 €

➤ **Le budget primitif est adopté à l'unanimité des membres présents.**

- **Budget Lotissement Park Avalou**

Monsieur le Maire présente le budget primitif du lotissement Park Avalou qui s'équilibre en section de fonctionnement à la somme de 103 649,33 € et en section d'investissement à la somme de 95 471,53 € soit un total de 199 120,86€.

➤ **Le budget primitif du lotissement est adopté à l'unanimité des membres présents.**

- **Budget Photovoltaïque**

Monsieur le Maire présente le budget primitif photovoltaïque qui s'équilibre en section d'exploitation à la somme de 16 634,86 € et en section d'investissement à la somme de 24 698,86 € soit un total de 41 333,72 €.

➤ **Le budget primitif photovoltaïque est adopté à l'unanimité des membres présents.**

### **3 – Pontivy Communauté**

❖ Programme « Voirie 2022 » - Demande de fonds de concours (subvention)

Chaque année la commune doit faire une demande de fonds de concours pour le programme voirie. Cette année le montant demandé à Pontivy Communauté s'élève à 18 000 euros.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :**

- **approuve la demande de fonds de concours**
- **autorise la Maire à signer tous les documents s'y rapportant**

### **4 – Election présidentielle 2022**

❖ Déroulé et planification des présences au bureau de vote

Les élus prennent connaissance des tableaux et valident les créneaux. Le tableau mis à jour sera expédié par mail dès mercredi 6 avril.

## **5 - Antennes téléphonique – Dispositif de couverture ciblée**

La commune a reçu 2 courriers de l'opérateur Orange.

Le 1<sup>er</sup> datant du 19 novembre 2021 dans lequel Orange constate une défaillance pour la réception 4G. Cet opérateur souhaite implanter sur Séglien 2 antennes relais. Ces antennes devraient être opérationnelles en octobre 2023.

Le 2<sup>ème</sup> courrier datant du 28 février 2022 stipule que dans le cadre de l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> février 2022, Séglien a été retenu pour l'installation d'une antenne pouvant recevoir les 4 opérateurs (Orange, Bouygues, Free et SFR). C'est Orange qui a été désigné pour le compte des 4 opérateurs, c'est à dire que les travaux d'installation de l'antenne incombent à Orange et que les 4 opérateurs pourront venir s'implanter sur cette même antenne.

Cette antenne qui sera installée non loin du bourg de Séglien devrait être opérationnelle pour février 2024.

Fin de séance à 23h50.